



AMÉLIORER LES RÈGLES POUR LES RENDRE PLUS UNIFORMES ET PLUS EFFICACES : La clarification des mesures antidumping aidera à diminuer le nombre de différends commerciaux dans des domaines qui sont importants pour le Canada, et l'amélioration des règles sur la facilitation du commerce permettra de réduire les formalités administratives à la frontière et d'accélérer la circulation des biens et des services.

PROTÉGER ET PROJETER LES VALEURS CANADIENNES : Le Canada continuera d'appliquer des politiques qui mettent en valeur notre culture, maintiennent les programmes sociaux de notre choix et encouragent la primauté du droit et la transparence.



LES PROCHAINES ÉTAPES

Tout au long des négociations, le gouvernement du Canada continuera d'informer et de consulter les Canadiens sur les travaux réalisés au sein de l'OMC ainsi que dans le cadre d'autres négociations et accords commerciaux.

Bien que les détails des accords commerciaux soient complexes, l'objectif du Canada est clair : créer des débouchés pour les Canadiens et les aider à profiter des occasions qui leur sont offertes à travers le monde.

Pour plus de renseignements

Le site Web du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international sur les négociations et les accords commerciaux
www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac

Le Service des délégués commerciaux du Canada aide les exportateurs souhaitant tirer parti des débouchés à l'étranger.
www.infoexport.gc.ca

Pour obtenir des exemplaires de cette brochure et d'autres publications du MAECI :

Service de renseignements (SXCI), ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2
Téléphone : 1 800 267-8376 (sans frais) ou (613) 944-4000
Télécopieur : (613) 996-9709
Courriel : enqserv@dfait-maeci.gc.ca

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2002
ISBN 0-662-66420-5
N° de catalogue E2-459/2002

